



3ème édition de « Courir à GAP Sud »

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

3ème Edition COURIR A GAP SUD - 24 SEPTEMBRE 2017

NOM : PRENOM :
DATE DE NAISSANCE :/...../..... SEXE : H / F (entourer)
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
EMAIL : TEL :
N° de Licence : CLUB :
ASSOCIATION OU ENTREPRISE :

certificat médical obligatoire si absence de licence citée au règlement

Tarifs : Course 10 km : 12 €

Je déclare avoir lu et adhérer entièrement au règlement général de la course « Courir à Gap », consultable sur le site www.gapsud.fr ou adressé par courrier sur simple demande. J'accepte sans aucune réserve que mes nom, prénom et photos prises au cours de la manifestation figurent dans les médias à l'issue de la course.

****Pour les mineurs : J'autorise mon enfant à participer à l'épreuve***

Date et signature du participant (ou des parents pour les mineurs), à faire précéder de la mention « lu et approuvé » :

Inscriptions par courrier avant le 22 septembre 2017, à retourner à :

Gap Hautes-Alpes Athlétisme 1A rue du stade 05000 GAP

ou sur place le 24 septembre 2017 de 8h à 9h30

Renseignements et informations : www.gapsud.fr ou tel : 06.76.93.28.73

GH2A : 06.79.14.71.92

REGLEMENT

Art.1 : Organisateur :

L'association des acteurs économiques **GAP SUD et le GH2A** organisent le dimanche 24 septembre 2017 à l'occasion des Virades de l'espoir une course à GAP de 10 km à partir de 10h. Cette course appelée « Courir à Gap Sud » est ouverte à tous, licenciés ou non à partir de la catégorie cadet.

Art.2 : Inscription :

Le prix de l'inscription est de 12 € par participant, dont 2 € reversés à « Vaincre la Mucovicirose »

Les inscriptions seront envoyées à l'attention du GHAA 1A rue du Stade 05000 GAP ou prises sur place jusqu'à 30 minutes avant le départ.

Le règlement par chèque est à l'ordre de « GHAA ». Le retrait des dossards sera effectué au départ, Stade Paul Givaudan.

Sont acceptées les licences FFA (compétition ou loisir), les licences Triathlon, les licences FSGT, UFOLEP ou UNSS portant la mention athlétisme et en cours de validité.

Pour les non licenciés, un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an est obligatoire. Joindre la copie ou la fournir à l'inscription.

Art.3 : Epreuve :

Départ avenue Jean Jaurès à 10h et arrivée dans le stade municipal. Le parcours est plat et comportera plusieurs boucles. Il empruntera des pistes cyclables et routes. La circulation ne sera pas coupée (sauf un sens avenue J Jaurès éventuellement) et des signaleurs assureront la sécurité. Un dossier de manifestation sportive a été déposé en Préfecture.

Art.4 : Classement-Récompenses :

Il sera établi un classement général pour le 10 km (récompenses par catégories)

Les lots seront attribués par tirage au sort (présence obligatoire au podium)

La remise des prix aura lieu au parc Givaudan à partir de 12h00

*catégories d'âge : se reporter à la réglementation hors stade de la FFA. (www.ffathle.com)

Art.5 : Médias : Du fait de son engagement, le coureur donne son accord pour toute utilisation de son image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Art.6 : Sécurité-assurances : Un médecin et une ambulance seront présents sur le site.

Un contrat de responsabilité civile a été souscrit auprès d'AXA et de l'assureur de la FFA

Un poste de secours sera assuré. La partie technique de l'épreuve sera assurée par le Gap Hautes-Alpes Athlétisme. Les autorisations d'utilisation de la voirie seront demandées à la ville de Gap. Un ravitaillement est prévu à l'arrivée. En cas d'évènement exceptionnel ou de conditions climatiques extrêmes, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve et dans ce cas rembourser les concurrents.